

**CONFERENCE NATIONALE FORCE-OUVRIERE
DES INDUSTRIES : ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE, NUCLEAIRE
ET SECTEURS RATTACHES**

Chasseneuil du Poitou, les 21 et 22 septembre 2010

MOTION

Réunis à Chasseneuil du Poitou, les 21 et 22 septembre 2010, les syndicats et sections syndicales Force Ouvrière de la branche Electrique, Electronique, Nucléaire et secteurs rattachés ont analysé la situation économique et sociale des différents secteurs qu'ils représentent.

Les délégués présents lors de cette conférence sont issus du secteur privé et s'identifient dans les domaines de la technologie, l'information et la communication, du petit et gros électroménager, de l'industrie des composants électroniques et électriques, de la maintenance et organismes de contrôle, des ascenseurs, de l'installation et l'entretien des stations-services, de la construction ferroviaire et des activités nucléaires.

La majorité des entreprises de ces secteurs ont été directement impactées par la crise financière et économique de 2008, ce qui dans la branche s'est traduit par des suppressions d'emplois et fermetures de sites. Les délégués ont constaté que la crise avait parfois bon dos et que les suppressions d'emplois, les fermetures de sites et les délocalisations ont surtout été liées à une logique purement financière avec comme objectif principal la réduction des coûts.

A ce jour, la situation des effectifs de la branche s'est encore aggravée et représente aujourd'hui 22,8 % des emplois de l'industrie métallurgique. C'est plus de 61 028 emplois qui ont été perdus dans ce secteur industriel au cours de ces quatre dernières années, portant les effectifs de la branche à environ 360 000 salariés.

Les délégués ont pris acte des accords nationaux et d'entreprise signés par Force Ouvrière permettant aux salariés pendant les périodes de chômage partiel de ne pas perdre d'argent, mais également de limiter les effets néfastes de la crise qui à ce jour n'est pas terminée.

Dans ce cadre, les représentants de la branche invitent la Fédération à poursuivre son combat pour la défense de l'industrie. « Le fabriqué et développé en France » doit redevenir une référence et être soutenu par tous les acteurs de l'industrie ». Trop d'entreprises s'orientent vers des délocalisations de leurs activités au détriment des fabricants installés sur le territoire national. Les délégués revendiquent d'urgence la mise en œuvre d'une politique industrielle et sociale nationale afin de maintenir et développer les emplois en France.

Les délégués à la conférence rappellent que le développement durable ne se fera pas sans la défense de l'industrie. Pour eux, le développement industriel et le respect de l'environnement peuvent être conciliés sans pour autant sacrifier des sites industriels et des emplois, mais au contraire vecteur d'emplois.

Les délégués à la conférence s'opposent aux tentatives faites au nom du coût du travail pour ne plus augmenter les salaires et réduire les avantages sociaux. Les entreprises prônent de plus en plus l'individualisation et notamment celle des salaires. En réponse à cette stratégie de division, l'action syndicale et collective des salariés reste la plus adaptée.

La conférence réaffirme que l'intéressement et la participation aux bénéfices ne doivent pas se substituer aux augmentations générales des salaires, les délégués revendiquent l'amélioration du pouvoir d'achat à travers des augmentations générales.

Les délégués condamnent la position commune du 9 avril 2008 ainsi que la loi du 20 août 2008, qui remet en cause la liberté syndicale et qui risque, à terme, par le biais des accords dérogatoires, de détruire tout le tissu conventionnel construit jour après jour par Force Ouvrière, seul garant de la défense des intérêts des salariés. Pour ces raisons, les délégués considèrent que la meilleure réponse à apporter aujourd'hui est de développer les positions de Force Ouvrière dans toutes les entreprises afin d'être représentatifs, comme l'impose le seuil de 10 % et d'atteindre également le seuil des 30 % pour être signataires des accords d'entreprise.

Concernant le projet de réforme sur les retraites, les délégués soutiennent les positions de la Confédération ainsi que celles de la Fédération pour le retrait du projet de loi. Les délégués revendiquent notamment une vraie prise en compte de la pénibilité pour permettre de réels départs anticipés avant l'âge de 60 ans. Ces départs anticipés pourraient répondre à des critères que nous avons déjà obtenus dans nos précédents accords de branche.

Concernant le développement de FO, les délégués constatent que les syndicats et sections syndicales sont encore plus nombreux qu'en 2006, et ils considèrent comme indispensable de continuer à développer FO. Ils appellent tous les salariés de la branche à adhérer à FO afin de pouvoir poursuivre et amplifier l'action syndicale pour établir le rapport de forces de plus en plus nécessaire pour obtenir de vraies garanties pour tous les salariés.

Ils invitent l'ensemble des salariés de la branche à rejoindre les positions défendues et développées par FO, seule organisation syndicale libre et indépendante représentant l'ensemble des catégories professionnelles.

Chasseneuil du Poitou, le 22 septembre 2010